T'Corps d'Armée Flace de Belfort

9 Régiment d'Artillerie à pied

Bulletin de Correspondance

Le Chef du Brueau spécial de Comptabilité du
9 Régiment d'Artillerie à pied au Commandant la 5 B : de 6 du 9 Régiment d'Artill à à pied S. P. 7 4

Demande Réponse En réponse à votre temande relative à la délivrance de la Croix de Guerre au Sous Lieutenant Joos, cité à l'ordre de la Brigade, le 2 Octobre 1915, j'ai l'hormeur de vous faire connaître qu'en vertu de l'Instruction pour l'application du décret du 23 avril 1918 sur la Croix de guerre, et de la note du G. G. en date du 23 mai 1915, il appartient am autorités ayant accorde des citations de prondre des dispositions pour que la remine de la Croix de guerre aux militaires cités i l'Ordre du jour, suive d'auni pros que possible, la notification de la citation - ces dispositions ont dû être prises assurément- Mais, comme le nombre des linie de guerre domandées par les Généraux de Division ne correspond par loijours au nombre de citations accordes il est parfois inférieur et que, d'autre part, il n'occide pas de stock de l'oire à l'État major, il peut se faire que des militaires cités à l'ordre ne reçoivent leur insigne qu'un mois après leur citation. En consequence, je vous retourne le livret matricule de M. Hos et vous prie de lui faire connaître qu'il est porté à la date de ce jour, au Cableau d'honneur du Corps, avec inscription de sa citation à l'ordre de la Brigade Belfit 19 Destobre 1919 Te Chef du Biron Spicial & Comptablile,